

Céline SEMPE Notaire

Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE Céline SEMPE

28 Place du Marché Brauhauban B.P 836 65008 TARBES Cedex

Tél: 05.62.34.32.65 Fax: 05.62.51.27.72

office65003.tarbes@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Céline SEMPÉ, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE et Céline SEMPE», titulaire d'un Office Notarial à TARBES (65000) 28 Place du Marché Brauhauban, le 21 janvier 2015 il a été constaté la VENTE des biens et droits immobiliers ci-après désignés,

Par:

Monsieur Jonathan Eric Hervé **PUJOL**, militaire, demeurant à SALIES-DE-BEARN (64270) 4 rue Colibri

Né à ORSAY (91400), le 29 novembre 1988.

Célibataire.

Au profit de :

Monsieur Damien Jérémie **CAILHOL**, employé, demeurant à OSSUN (65380) 10 rue du Bois.

Né à AUCH (32000), le 25 mai 1990. Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Damien CAILHOL acquiert la pleine propriété des BIENS objets de la vente.

DESIGNATION

Désignation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS :

Un ensemble immobilier situé à TARBES (HAUTES-PYRÉNÉES) 65000 14 Place Marcadieu, cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BC	403	14 PLACE MARCADIEU	00 ha 02 a 11 ca

Désignation des BIENS :

Lot numéro neuf (9):

Au troisième étage, un appartement de type T2 à gauche en sortant de l'escalier côté ouest comprenant: entrée, séjour, cuisine, une chambre avec balcon, salle d'eau, WC, penderie, hall, dégagement, d'une surface habitable de 58 m² environ balcon compris, portant le numéro 9 sur le plan du troisième étage.

Et les soixante-douze millièmes (72 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BIENS mobiliers:

Divers BIENS mobiliers détaillés à l'acte.

CONSEIL JURIDIQUES ET FISCAUX-DROIT IMMOBILIER-DROIT DE LA FAMILLE-GESTION DU PATRIMOINE FONDS DE COMMERCE-BAUX COMMERCIAUX DROIT DES AFFAIRES-DROIT DES SOCIETES

Sur rendez-vous, du lundi au vendrédi Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature. Il en a la jouissance à compter du même jour par la perception des loyers.

RE PUJOL

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A TARBES (Hautes-Pyrénées) LE 21 janvier 2015

Me Céline SEMPÉ